

Vous êtes demandeur
d'emploi et pour améliorer
votre employabilité, vous
souhaitez accéder à une
formation qualifiante/
diplômante en mobilité.

UNE FORMATION EN MOBILITÉ

UN ACCÉLÉRATEUR D'EMPLOI

www.ladom.fr

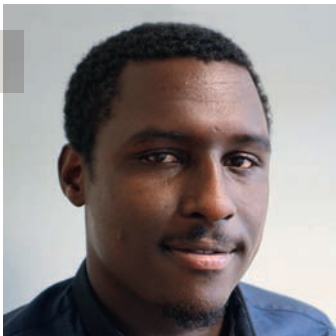
UNE AGENCE AU SERVICE DES ULTRAMARINS

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. L'Agence accompagne leurs projets de mobilité : de la prise en charge de formations professionnelles qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, à la prise en charge des frais de voyage des étudiants et des résidents. LADOM dispose de bureaux dans les 5 départements d'outre-mer et en France hexagonale.

LADOM, UN ACCÉLÉRATEUR D'OPPORTUNITÉS

Afin de lutter contre le chômage, qui touche plus spécifiquement les résidents d'outre-mer et, de favoriser leur retour à l'emploi, LADOM propose le Passeport Mobilité Formation Professionnelle.

Ce dispositif public s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité, en raison de l'inexistence ou de la saturation de la formation souhaitée dans leur département de résidence. Il se caractérise par la construction et la prise en charge d'un parcours de formation complet, sécurisé et personnalisé et, donne lieu, à un diplôme ou à une certification reconnue par les entreprises.



“ J'avais pour projet professionnel de travailler dans le bâtiment en tant que conducteur de chargeuse pelleteuse et de pelle hydraulique. Pour cela, j'avais besoin de suivre une formation, disponible uniquement dans le cadre d'une mobilité. Avant de partir j'avais des pistes professionnelles, il était donc pour moi nécessaire de réussir ma formation, ce qui a été le cas. Une fois revenu dans mon département d'origine, grâce à mes nouveaux acquis, plus de portes se sont ouvertes. Moins d'un mois après, j'étais en emploi. Aujourd'hui, je suis responsable administratif et conducteur de travaux en CDI, je suis bien et je ne changerai mon travail pour rien au monde ! ”

Ulrich, 24 ans

UNE FORMATION ADAPTÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Sur la base de votre projet professionnel, LADOM vous propose une offre de formation répondant aux besoins du marché du travail.

Cette formation, qui comprend des stages en entreprise, se déroule dans l'une des 13 régions de l'Hexagone. Elle est dispensée par l'un de nos centres de formation partenaires et sa durée ne pourra excéder 2 ans voire 3 ans pour les formations du secteur sanitaire et social.

LADOM peut également vous accompagner dans le cadre d'un parcours en alternance.

Lorsque la formation visée ne figure pas dans l'offre de formation LADOM, une prise en charge est également possible sous certaines conditions. Vérifiez pour cela la faisabilité et l'éligibilité de votre demande, auprès du site de LADOM situé dans votre département de résidence.

UN PARCOURS SÉCURISÉ ET OPTIMISÉ

Afin que votre parcours se déroule dans les meilleures conditions, LADOM peut prendre en charge, différentes prestations liées à votre mobilité : le voyage, la rémunération et l'accueil. Par ailleurs, LADOM vous accompagne dans la recherche d'une solution d'hébergement.

Cette prise en charge, sous conditions de ressources, est déterminée après examen de votre dossier.

VOTRE PACK MOBILITÉ

1 UNE FORMATION QUALIFIANTE/ DIPLOMANTE

LADOM sélectionne et vous propose une offre de formation adaptée à votre projet professionnel et finance tout ou partie des frais pédagogiques.

3 UN LOGEMENT

Trouver un logement étant une condition impérative pour effectuer votre formation, LADOM se charge de prospecter et de réserver un logement à votre nom. Selon la formation retenue, 2 types de logement sont proposés:

- Un hébergement en centre de formation
- Un hébergement en résidence privée.

Important: *Le paiement de votre logement (loyer, caution, assurance, etc.) reste à votre entière charge et sous votre responsabilité.*

5 ACCUEIL À L'AÉROPORT

À votre arrivée dans les aéroports parisiens, vous serez accueilli(e)s par LADOM.

1. Votre centre de formation se trouve en Île-de-France? Vous serez acheminé(e) directement vers votre lieu de formation.
2. Votre centre de formation se trouve en dehors de l'Île-de-France? Vous serez acheminé(e) vers la gare parisienne qui dessert votre lieu de formation. À ce moment, un billet de train vous sera remis.

2 UN SOUTIEN FINANCIER

- Allocation Complémentaire de Mobilité (ACM):

Il s'agit d'une allocation mensuelle versée par LADOM, qui vient s'ajouter aux éventuelles indemnités/rémunérations que vous percevez par ailleurs. Le cumul ne peut excéder la somme de 700 euros/mois.

- Allocation d'Installation (AI):

Il s'agit d'une aide forfaitaire unique versée par LADOM aux bénéficiaires éligibles à l'Allocation Complémentaire de Mobilité (ACM). Elle est d'un montant maximum de 800 euros.

4 UNE AIDE AU TRANSPORT

Afin de vous rendre sur votre lieu de formation, LADOM réserve et finance, tout ou partie de votre voyage (avion + train). La prise en charge est valable pour un aller à l'entrée et un retour après le terme de la formation.

6 UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION

À l'issue de votre parcours de formation, avec nos partenaires emploi/formation, nous vous accompagnons dans votre recherche d'emploi.

ILS SOUTIENNENT LADOM...

Établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère des Outre-mer et du Ministère en charge du budget, LADOM bénéficie également du soutien financier des collectivités territoriales d'outre-mer et de l'Union Européenne par le biais du Fonds Social Européen (FSE).

Le FSE contribue à financer le dispositif Passeport Mobilité Formation Professionnelle à travers une possible prise en charge:

- de l'accompagnement réalisé par les conseillers en insertion professionnelle LADOM,
- du transport jusqu'au lieu de formation (billet d'avion notamment),
- de l'allocation d'installation et l'allocation complémentaire de mobilité,
- des frais pédagogiques.

Ce financement représente l'expression directe de la contribution européenne à la réussite sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en mobilité avec LADOM.



Vos sites LADOM à la RÉUNION

Immeuble Quartz
216, boulevard Jean-Jaurès
97490 Sainte-Clothilde
Tél.: 02 62 05 01 30

Antenne de Saint-Pierre
5, rue Rodier
97410 Saint-Pierre
Tél.: 02 62 05 01 70

NB: attention cette adresse ne correspond pas
au lieu de la formation. Il s'agit uniquement
de l'adresse du site LADOM en charge
des demandes de mobilité.